

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :

Institutions

N°DCM-2023-29 – Élection d'une nouvelle adjointe au maire.
Adopté

Conformément à l'art. L.2122-12 du code général des collectivités territoriales :
Mme Elisabeth POUILLAUDE a été élue en qualité de 7^{ème} adjointe au maire pour le reste de la mandature en cours 2020-2026

1^{er} tour de scrutin
28 votants – 0 bulletin blanc – 0 bulletin nul – 28 suffrages exprimés
A obtenu : Mme Elisabeth POUILLAUDE (unique candidate) : 28 voix – ÉLUE

Finances

N°DCM-2023-30 – Débat d'orientations budgétaires 2023.
Adopté

Vœux

N°DCM-2023-31 – Vœu pour le retrait de la loi sur les retraites
Adopté


Le Maire,
Denis ÖZTORUN